



Autorité conjointe et droit vis à vis de mon fils

Par **Micha91**, le **09/11/2020** à **19:47**

Bonsoir,

Mon erreur a été de signer notre convention de divorce, en notifiant que notre fils vivait avec sa mère pour bénéficier d'avantage pour son travail. Accord verbal depuis sa naissance, mon fils vit avec moi et Mme tous les week-end. Elle me l'a retiré du jour au lendemain en le changeant de collège a Fontenay-sus-Bois et elle y vit depuis 2017. Sans mon approbation changement d'établissement en cours d'année. Et mon ex-femme recommence, elle déménage à Torcy, elle vient de m'informer de son changement de collège sans mon accord.

De nombreux dépôt de plainte pour non présentation d'enfant, mon ex-femme a un lourd passé, et est malade, un comportement inapproprié.

Mon fils va avoir 13 ans, il en a peur, elle l'achète par des jeux, elle le manipule. Je souhaite récupérer mon fils.

Merci pour votre aide

M. Tournaire

Par **youris**, le **09/11/2020** à **20:02**

bonjour,

vous devez saisir le juge aux affaires familiales.

salutations

Par **Marck.ESP**, le **10/11/2020** à **12:06**

Salutations

Vu côté pratique

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R15764>